

# Appel à idées Culture Scientifique, Technique et Industrielle

## 1. OBJECTIFS

La feuille de route du programme **RFI Objectif Végétal, Recherche Formation & Innovation en Pays de la Loire** comprend une ligne « culture scientifique et technique ».

Les actions de culture et de communication scientifiques peuvent renforcer significativement l'impact d'un projet de recherche. Il s'agit notamment :

- d'améliorer la visibilité de la recherche régionale dans le domaine du végétal spécialisé, et particulièrement autour du **périmètre de recherche de la SFR QUASAV** ;
- de partager les savoirs ;
- de permettre une meilleure compréhension des avancées et des applications pratiques de la science ;
- de donner le goût des sciences, notamment aux jeunes ;
- de répondre à la demande d'informations et de débats des citoyens sur les enjeux « Science et Société ».

L'appel à idées a pour objectif de créer de nouveaux événements ou de nouvelles ressources. Un précédent appel à idées en 2017 a notamment permis de soutenir des projets tels que des serious game (exemple : jeu [êtes-vous une graine de champion ?](#)), des films d'animation ou des vidéos (exemple : vidéo de [création variétale](#)), un parcours paysager ou une base de données interactive.

Des professionnels de la communication/médiation scientifique (chargé(e)s de communication des établissements, acteurs régionaux de la culture scientifique, par exemple Terre des Sciences, culturesciences.fr, muséums, etc.) devront être associés à la conception des projets retenus.

Il est même vivement recommandé d'associer ces partenaires dès la phase de soumission de l'idée.

Les projets devront être cohérents avec la [stratégie pour la culture scientifique, technique et industrielle \(CSTI\)](#) adoptée fin 2018 par la Région Pays de la Loire. Cette stratégie vise notamment à accroître l'impact des actions de CSTI, en permettant à tous les ligériens y compris les publics habituellement éloignés ou « empêchés » d'avoir accès à la CSTI et à cibler davantage les décideurs et les influenceurs (axe 2).

## 2. PROJETS ELIGIBLES

Pour être éligibles, **les projets déposés doivent être portés par au moins une unité porteuse de la SFR Quasav ou par un établissement partenaire (établissements tutelles des unités porteuses, GEVES, VEGEPOLYS VALLEY) et répondre aux objectifs définis ci-dessus.** Des partenariats avec des structures hors SFR sont possibles.

Les unités de la SFR QUASAV doivent être réellement impliquées dans le projet. La sous-traitance à 100 % à un organisme de médiation scientifique est exclue.

**Toutes les actions de culture scientifique sont éligibles**, comme par exemple : création de site web, kits pédagogiques à destination des enseignants, éditions papier et CDs, vidéos, partenariats avec des chaînes de télévision, magazines ou émissions radio, expositions, valorisation sur les réseaux sociaux, serious games, œuvres artistiques, supports/formats de conférences ludiques, kits « do it yourself », maquettes...

**Les actions doivent clairement afficher un objectif d'impact, en spécifiant les publics cibles** (exemples : médias, jeunesse, grand public, scolaires, lycéens, étudiants, professionnels de l'enseignement, entreprises, élus...).

**Les actions présentant un potentiel de diffusion, duplication, pérennisation seront privilégiées par rapport à des actions ponctuelles.**

## 3. MODALITES ET CALENDRIER

Les idées sont à soumettre en utilisant le formulaire joint et à adresser par voie électronique au responsable CSTI de l'Objectif Végétal [sebastien.soulie@univ-angers.fr](mailto:sebastien.soulie@univ-angers.fr) **déjà le 15 juin 2020 à 18h.**

Une 1<sup>ère</sup> estimation du budget est demandée à ce stade. Un financement à 100 % est possible. Selon la nature du projet, une recherche de co-financement pourra éventuellement être demandée dans la phase de conception des projets retenus.

Les idées seront évaluées par un comité composé notamment des chargés de communication des établissements partenaires, de Terre des Sciences et d'un autre acteur de la CSTI, de l'ALDEV (axe « créativité, végétal & cadre de vie »), de la Région et d'un représentant de l'enseignement secondaire.

Les **critères de sélection** seront :

- la qualité du projet et la capacité du porteur et de ses partenaires à le mener à bien ;
- l'originalité de la démarche et **la nouveauté du projet** ;
- l'impact potentiel du projet (rayonnement géographique, public touché), ses modalités de diffusion et son potentiel de duplication et/ou de pérennisation.

Des professionnels de la communication/médiation scientifique (chargés de communication des établissements, opérateurs de culture scientifique) devront être associés à la conception des projets retenus. Le budget sera notamment finalisé dans le cadre de cette seconde phase.

Si nécessaire, les projets retenus au 1<sup>er</sup> niveau pourront être soumis à des experts externes.

### **Contact :**

Sébastien SOULIE - RFI Objectif Végétal - tél : 0630747952 . [sebastien.soulie@univ-angers.fr](mailto:sebastien.soulie@univ-angers.fr)